Tableau 9.1 - Table de l'hypoacousie

On utilise ce tableau pour déterminer la valeur totale de la perte auditive en décibels (DHSL) pour chaque oreille, en additionnant les valeurs en décibels obtenues aux quatre fréquences suivantes: 500, 1 000, 2 000 et 3 000 Hz. Déterminer la valeur DHSL pour l'oreille la plus atteinte àl'aide de l'axe vertical et celle de l'oreille la moins atteinte à l'aide de l'axe horizontal. Le point d'intersection constitue la valeur de la déficience. Si une seule oreille donne droit à des indemnités d'invalidité, la valeur DHSL de l'oreille n'ouvrant pas droit à des indemnités d'invalidité est toujours considérée comme étant de 95.

Si la valeur déterminée selon la méthode ci-dessus est « 0 », mais qu'il y a perte d'au moins 50 décibels à la fréquence de 4000 Hz dans les deux oreilles, il faut alors attribuer la cote « 1 ».

| Oreille la plus atteinte | Oreille la moins atteinte | | |